

Pétition

Promotion de la jeunesse 1



Accepté par la Session des jeunes par 116 voix contre 43

Année: 2010
Thème: jeunesse
Destinataire: Confédération
Type d'entrée: Pétition

Contenu:

Sur la base de la disposition transitoire de l'article 26 de la nouvelle loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ), nous exigeons de la Confédération qu'elle élabore des conditions-cadres minimales et unifiées au plan fédéral pour la mise en oeuvre de la nouvelle LEEJ.

Justification:

Le domicile ne doit plus être le critère déterminant pour les activités de loisirs et le travail des enfants et des jeunes. Tous les cantons doivent offrir certaines prestations à leurs jeunes habitants. Pour ne pas porter atteinte à la souveraineté cantonale, il est important que des conditions-cadres minimales soient imposées et que sur cette base, chaque canton puisse offrir d'autres prestations qu'il développera de manière autonome. Cette façon de faire permettra également une simplification de la collaboration intercantonale.

La pétition a pour objectif la promotion des activités politiques et de loisirs des jeunes et le renforcement de l'intégration des jeunes et des enfants au sein de la société. Les possibilités de concrétisation sont nombreuses. On peut citer à titre d'exemples un parlement des jeunes, la promotion de la culture, la mise à disposition d'espaces libres ou encore le travail des jeunes en milieu ouvert.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé